

No E.P.: 7223
Rue: route de Thonon

Commune: Collonge-Bellerive
Objet: Sécurisation piétonne route de Thonon
Date parution: 08.04.2024

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Sur la route de Thonon, sur son tronçon entre le giratoire du chemin des Tattes et le chemin de Charvel, un conflit existe entre les piétons et les cycles.

Afin de sécuriser les piétons, un panneau "chemin pour piétons" (OSR 2.61) est mis en place pour indiquer clairement que l'espace derrière les potelets est dédiés aux piétons.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.